

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la Région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces - habitats » du CSRPN**

Le nombre de votants est de : 9 personnes.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date début de la consultation en ligne : 22/07/2020	Avis sans rapporteur	Objet : Destruction de nids de Martinet noir et perturbation d'individus pour la réhabilitation énergétique de trois bâtiments à Nantes N° de projet Onagre : 2020-04-33x-00434	<b>Avis : CCF</b>
--	----------------------	--	-------------------

Le dossier de demande de dérogation espèces protégées présenté au CSRPN des Pays de la Loire par la société d'HLM La Nantaise d'Habitations (LNH) correspond à l'achèvement de travaux de réhabilitation énergétique sur trois bâtiments à Nantes, de la résidence Lechat.

Les travaux ont débuté au printemps 2019, puis ont été stoppés par la LPO en raison de la présence de Martinets noirs nicheurs. Ils ont repris en septembre 2019 puis ont pris du retard lors de l'hiver 2019-2020. La crise sanitaire et le confinement ont de nouveau stoppé les travaux restants sur le bâtiment 2 à partir du 17 mars 2020.

La présente dérogation a pour objectif d'autoriser la reprise des travaux à partir de septembre 2020.

En compensation des trous comblés accueillant la reproduction du Martinet noir, LNH a choisi de poser des nids artificiels fixés sur la façade et intégrés dans l'épaisseur de l'isolant. Ces nids présentent l'intérêt de limiter les déplacements des poussins qui s'éloignent des nids et meurent de faim dans les combles.

Par convention conclue avec la LPO, LNH s'engage sur un suivi sur 4 ans comprenant plusieurs passages pendant la période de reproduction du Martinet noir.

Résultat du vote dématérialisé :

- Pas de consultation par courriel : 0
- Avis favorable : 11
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

Date de signature : 08/09/2020

L'animateur de la commission « espèces - habitats »

